



AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Editorial

La communauté de communes *Combrailles, Sioule et Morge* est née le 1er janvier 2017, regroupant 29 communes et comptant près de 18 604 habitants. Près de 60 associations permettent la pratique sportive sur le territoire.

Depuis plus d'un an, j'ai rencontré certaines associations sportives. Toutes sont unanimes: transporter les sportifs sur leur lieu de compétitions engendre d'importants coûts financiers pour l'association ou relève toujours des mêmes personnes (les éducateurs, les bénévoles et, à de rares exceptions, les parents). Cette difficulté va s'accroître avec l'organisation du mouvement sportif à l'échelle de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes.

Conscient de la nécessité de soutenir la pratique sportive en milieu rural et fort de la politique «enfance jeunesse» développée au niveau intercommunal, j'ai proposé la mise en place gratuite de minibus pour accompagner les associations sportives en vue des déplacements des jeunes lors des manifestations sportives. Mes collègues élus communautaires, vos élus municipaux, ont approuvé à l'unanimité cette aide.

Les pages suivantes récapitulent les modalités pratiques de mise en oeuvre de ce partenariat avec les associations sportives de la Communauté de communes. Ce livret regroupe ainsi l'ensemble des possibilités d'accompagnement des partenaires institutionnels du monde sportif. Ce mémento, non exhaustif, répond à un besoin exprimé par certains d'entre vous qui, par méconnaissance de l'action de ces partenaires, ne les sollicitent que rarement.

L'engagement de *Combrailles, Sioule et Morge* à vos côtés doit permettre de développer le sport pour tous et particulièrement pour les jeunes sportifs du territoire.

Sportivement,

Sébastien Guillot

Maire de Gimeaux

Vice-président en charge de l'enfance jeunesse et des sports

Votre communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge

AIDE AU DÉPLACEMENT DES JEUNES SPORTIFS

Pour les associations affiliées à une fédération sportive, possibilité de prêt de véhicules 9 places (dont chauffeur) dans le cadre de la pratique et de la saison sportive à destination des sections jeunes (moins de 18 ans).

MODALITÉS:

- > Réservation effective 3 mois maximum avant l'utilisation du véhicule
- > 8 minibus par an et par association, avec un maximum de 3 minibus par déplacement
- > Versement d'une caution de 1000 € par véhicule
- > Véhicule fourni avec le plein de carburant au départ, doit être rendu avec le plein de carburant au retour.
- > Établissement d'un contrat de location.

AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Trophées, coupes, sacs à chaussures, chargeur pour téléphone portable (en fonction des stocks disponibles).

CONTACT

Secrétariat Général

Tél : 04.73.86.99.19

Mél: secretariat-general@comcom-csm.fr



Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Cette aide concerne l' **ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS** directement liés à l'objet de l'association et indispensables à la pratique spécifique de chaque discipline.

Le taux d'intervention du Conseil Départemental est fixé à 25 % du montant TTC de l'investissement envisagé.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNABLE

> PLAFOND

8 000 € TTC, soit une subvention maximale de 2 000 €.

> SEUIL MINIMUM DE L'INVESTISSEMENT

600 € TTC, soit une subvention minimale de 150 €.

PUY-DE-DÔME « ATOUT JEUNES »

« Puy-de-Dôme Atout Jeunes » soutient l'ensemble des associations sportives du département à travers leur mission générale de formation des jeunes sportifs (-17 ans).

Sont pris en charge, les frais de:

> FORMATION :

arbitrage, encadrement sportif, ou formation des dirigeants.

> DÉPLACEMENTS:

Uniquement lorsqu'ils sont engagés dans le cadre du championnat organisé par la fédération de chaque discipline pour les catégories d'âge "- 17 ans".

MONTANT DU PLAFOND TOTAL DE LA PRISE EN CHARGE

Il s'élève à 600 € et se décline de la manière suivante :

> AIDE À LA FORMATION

300 € maximum par an.

> AIDE AUX DÉPLACEMENTS

300 € maximum par an.

MANIFESTATIONS SPORTIVES D'ENVERGURE

Cette aide soutient les **PROJETS PONCTUELS** permettant d'offrir à une population locale des manifestations sportives de qualité qui présentent majoritairement un rayonnement départemental, régional, national voire international.

PUY-DE DÔME ÉLITE LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Soutient les clubs "phares" d'une discipline sportive qui jouent un rôle moteur pour le développement de la pratique sportive.

Ceux-ci doivent **REPRÉSENTER LE DÉPARTEMENT** au plus haut niveau de compétition national, puis **METTRE EN PLACE UN PROJET SPORTIF** permettant de jouer un rôle moteur pour le développement de la pratique sportive et répondant aux axes de la politique sportive départementale.

Ces clubs amateurs ou semi-professionnels évoluent en international, N1, N2 et N3.

AIDES DIVERSES

Les « aides diverses aux associations sportives », **PERMET DE SOUTENIR DES ACTIONS MÉRITANTES** réalisées par des associations sportives puydômoises **QUI NE RÉPONDENT PAS AUX CRITÈRES DÉFINIS DANS LES AUTRES INTERVENTIONS.**

CONTACT

Christine JOUFFRAIS



Tél : 04.73.42.02.35 Poste: 32.35

Mél: christine.jouffray@puy-de-dome.fr



CONTACT

Nathalie BERNARD



Tél : 04.73.42.24.09

Mél: nathalie.bernard@puy-de-dome.fr

Comité Départemental Olympique Sportif 63

C.D.O.S 63

Le CDOS, rassemble les comités départementaux situés dans son ressort territorial, et représente le sport départemental, pour toutes les questions d'intérêt général, auprès des pouvoirs publics. Les services du C.D.O.S sont accessibles aux Comités Départementaux et aux associations adhérentes.

L'Adhésion au CDOS du Puy-de-Dôme est de 40€ par an.

SERVICES D'AIDES DU CDOS 63

> RELAIS TERRITORIAL

de l'Association Française pour un **SPORT SANS VIOLENCE ET POUR LE FAIR PLAY.**

AFSVFP@cnosf.org

> GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

administratifs pour une aide en comptabilité, en communication, en marketing, en secrétariat

CONTACT: geadministratif@orange.fr

> CONSEIL ET INFORMATIONS

Gestion associative, gestion financière, élaboration de projets, mobilisation de ressources financières.

> **INTERMÉDIATION** pour les associations et gère les démarches administratives pour les services civiques.



> FORMATIONS

Propose de nombreuses formations sur les thèmes : informatique, bénévolat, comptabilité, sécurité, emploi plus des formations à la carte.

> GESTION SALARIALE

Assure directement les liens avec les administrations (URSSAF, Pôle Emploi, Prévoyance, Retraite, Formation professionnelle...) et toutes les autres formalités liées à l'emploi : gestion congés payés, gestion des absences, rupture de contrat, contrôle...

> COMPTABILITÉ

Pour **52 € PAR AN**, il suffit à l'association de rentrer ses recettes et ses dépenses et les documents comptables sont générés automatiquement (outil de comptabilité facile et accessible, via internet).

> REPROGRAPHIE

copie A4 : N&B 0.04 €- couleur 0.20 €
copie A3 : N&B 0.07 €- couleur 0.35 €
bannière (120x29.7) : 3.50 €.

> PRÊT DE MATÉRIEL

Ordinateur portable, vidéoprojecteur, écran, enceintes, micro, sonorisation portable, expositions, urnes...

> MISE À DISPOSITION DE SALLES

Elles sont accessibles aux Comités Départementaux et aux associations adhérentes au CDOS 63.



CONTACT

C.D.O.S 63

Tél : 04.73.14.09.61
06.42.23.00.12

Mél: CDOS63@wanadoo.fr

Site: <http://puydedome.franceolympique.com>



Direction Départementale de la Cohésion Sociale

D.D.C.S 63

Elle oeuvre notamment pour le développement du sport en milieu rural (ZRR) et en quartiers difficiles.

AIDES EMPLOIS ET ACCESSIBILITÉ

> **AIDE À L'EMBAUCHE** d'un CDI avec une aide financière (12 000 € la première année, 10 000 € la seconde, 7 500 € la troisième année et 5 000 € la quatrième année).

> **PARTICIPE, PAR LE BIAIS DU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT**, à l'évolution de l'offre et de la demande d'activités sportives pour tous, notamment pour les personnes éloignées du sport (personnes handicapées, jeunes, seniors, femmes, habitants des quartiers politique ville ou de zones rurales).

LA DDCS ACCOMPAGNE

> **LES ASSOCIATIONS SPORTIVES** dans la mise en place de leurs projets sportif et associatif.

> **LES DIRIGEANTS** pour définir un plan et des axes de développement pour leur club.

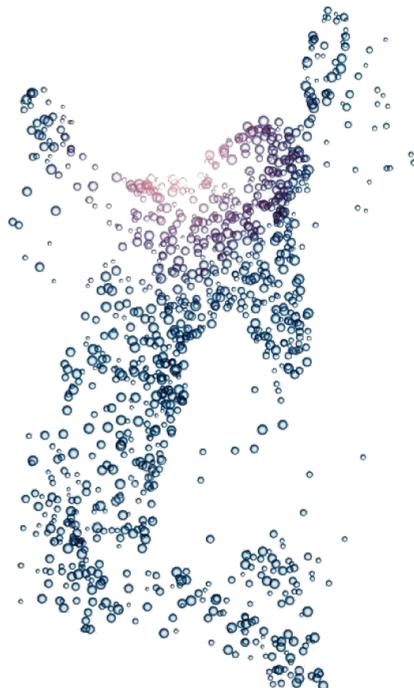
ELLE ASSURE

> **LA PROTECTION DES PRATIQUANTS**, notamment par des actions de prévention.

> **INFORMATION ET CONTRÔLE** de la profession réglementée d'éducateur sportif et des établissements d'activités physiques ou sportives.

ELLE CONTRIBUE

> **À L'ADÉQUATION DES FORMATIONS ET DES CERTIFICATIONS** aux emplois dans les métiers de l'encadrement sportif et de l'animation socio-culturelle (en appui à la Direction Régionale).



SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

> **LA DDCS ANIME** le réseau de Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA) et de correspondants spécialisés (MAÏA 63 ou le CRIB) qui a pour objet d'accompagner les bénévoles dans la mise en œuvre de leurs projets associatifs, par l'accès à une information et des conseils de qualité ainsi que des formations adaptées à leurs besoins.

ELLE INSTRUIT

> **LES DEMANDES DE SUBVENTION** du Fonds pour le Développement de la Vie associative (FDVA).

NIVEAU RÉGIONAL, LE FDVA PEUT SOUTENIR

> **LA FORMATION DES BÉNÉVOLES**
> **LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS** ou d'activités d'une association en phase de démarrage (uniquement après avis de sa commission régionale).

LA RÉGIONALISATION DE LA MAJEURE PARTIE DU DISPOSITIF S'INSCRIT DANS UNE DOUBLE PERSPECTIVE

> **AMÉLIORER L'ARTICULATION** avec les collectivités portant souvent des démarches de soutien au développement des associations par l'appui à la formation de leurs bénévoles.
> **FAVORISER L'ACCÈS** au dispositif des associations modestes dont l'action quotidienne irrigue le territoire.

CONTACT



Tél : 04.73.14.76.00

Mél: ddcs@puy-de-dome.gouv.fr

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes



> AIDE À L'ABONNEMENT SPORTIF POUR L'ANNÉE

Avec le PASS' RÉGION, ils bénéficient de 30 € de réduction sur une licence sportive annuelle parmi plus de 80 disciplines.

> DOUBLEMENT DE L'AVANTAGE « LICENCE SPORTIVE »

Il est réservé aux jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée dans le cadre d'une affection de longue durée, et aux jeunes justifiant d'un handicap.

Pour en bénéficier, en faire la demande par mail à jeunesse@auvergnerhonealpes.fr en précisant:

- > Vos nom, prénom
- > Date de naissance
- > Un numéro de dossier inscrit sur votre Pass'Région.

Joindre à ce mail une copie de l'un des justificatifs suivants attestant de la situation de handicap :

- > Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- > Attestation d'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH)

Caisse d'Allocations Familiales

POUR LES ALLOCATAIRES

> PASS'LOISIRS

Pour les enfants de 5 à 16 ans inclus. Un formulaire est disponible au téléchargement sur le site de la CAF. Il est à remplir par le bénéficiaire et l'association, et est à retourner avant le 15 Janvier de l'année scolaire engagée. Il devra être accompagné d'une facture acquittée ou d'un reçu.

Plus de renseignements sur <http://www.caf.fr>



Autre

ANCV - COUPON SPORT

Valable 2 ans, il est généralement vendu par le biais de comité d'entreprise, amical du personnel, associations, mairie ou de la CAF .

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU TERRITOIRE



Gymnase situé à Manzat
Rue des Guncheres
63 410 Manzat



Gymnase site de La Passerelle
Pont de Menat
63 440 Pouzol



Gymnase situé aux Ancizes
Rue du collège
63 770 Les Ancizes-Comps



Centre aquatique
Lieu-dit Grelières
63 780 Saint-Georges-de-Mons

Contacts à Combrailles, Sioule et Morge

Francis RICHARD

Responsable du Pôle
Équipements sportifs
04.73.86.93.44

direction-sports@comcom-csm.fr

Céline GOURDIN

Référente technique
Équipements sportifs

07.86.01.87.26

Julie TORREGROSA

Responsable du Service
Enfance-Jeunesse
04.73.97.38.70

Sandy SANNE

Inscriptions / Informations
Enfance-Jeunesse
04.73.86.91.77

alsh-inscriptions@comcom-csm.fr



Accompagnement des scolaires
sur l'apprentissage de la natation
au Centre aquatique



CONTACT

Communauté de communes
Combrailles, Sioule et Morge
21-23 Rue Victor Mazuel - 63410 Manzat

04.73.86.99.19
secretariat-general@comcom-csm.fr

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H
ET DE 14H À 17H